

Rapport du Conseil d'Administration

CHER CAMARADE,

Depuis l'Assemblée générale dernière, votre Conseil a suivi les fluctuations de notre industrie, et a pris les mesures qui s'imposaient pour assurer dans les meilleures conditions, la marche de notre coopérative.

Nous n'avons pas eu, dans ce semestre, de nouvelles rentrées de prisonniers, bien que nous ayons entrepris des démarches chaque fois que l'occasion s'est présentée; nous les assurons tous de notre profonde sympathie et espérons qu'ils reviendront bientôt prendre leur place parmi nous.

Depuis novembre, nous avons eu le regret d'enregistrer le décès de plusieurs retraités : Chardon Charles, Chaudière Achille, Meyer Louis, associés, Masson Maxime, auxiliaire; et de M^{me} Laverdure Augustine, veuve d'auxiliaire.

Les camarades suivants ont fait valoir leurs droits à la retraite : Copine Eugène, Jeannin Georges, Roux Auguste, associés; Deschamps Marius, auxiliaire.

Le nombre de retraités au 1^{er} avril 1942 est de 148, dont : 87 associés, 27 non sociétaires et auxiliaires, 34 veuves.

Le Conseil pense qu'il y a lieu, en prévision des futurs besoins de main-d'œuvre, d'ouvrir à nouveau le tour de rôle des mécaniciens jusqu'à concurrence de 100 inscriptions, compte tenu des 55 déjà enregistrées.

Le Conseil, en application de la décision de l'Assemblée générale du 2 juillet 1932, a mis à pied pour 8 jours un camarade sociétaire; cette mesure n'étant pas en rapport avec les faits qui lui sont reprochés, vous aurez donc, après avoir été mis au courant, à vous prononcer sur la sanction définitive que le Conseil, pour la bonne tenue de la coopérative, voudrait voir appliquer à ce camarade.

Un sociétaire nous a fait savoir, par lettre, qu'il s'absenterait plusieurs mois; nous l'avons prévenu que le règlement prévoyait deux mois d'absence maximum dans l'année, vacances comprises. Ce camarade n'ayant pas repris sa place dans le délai fixé, nous le considérons démissionnaire de l'atelier.

Nous vous signalons le cas d'un camarade admis pendant la guerre, dont les aptitudes et qualités ne lui ont pas permis de se maintenir dans une moyenne acceptable, quel que soit le travail qui lui fut confié dans les différents services.

Nous avons reçu la démission du camarade Steenhoute André, dessinateur publicitaire, et de Tillie Maxime, mécanicien, malade depuis plusieurs années.

Se sont fait inscrire au tour de rôle réservé aux apprentis de notre école, tous les élèves ayant terminé leur apprentissage en octobre dernier, ce sont :

Van Peteghem René, Rannou Francis, Tibure Jean, Derenti Louis, Sterlingots Charles, Gratadoux Jacques, Maillault Maurice, Bernhard Julien, Barbizieu Roger.

Sans compter les admissions qui vous sont présentées ci-après, le nombre des sociétaires s'élève à 378.

Après avis de la Commission d'organisation du travail, nous soumettons à votre approbation l'acceptation définitive des camarades :

Vollereaux Georges, Fillon Robert, Dussouchet André, Dorchies Maurice, Vergnangeal André, anciens apprentis de l'A.O.I.P.

En application de l'alinéa C de l'article 9 des statuts, et d'accord avec les organismes intéressés, le Conseil soumet à votre approbation l'admission, comme sociétaires, des camarades dont les noms suivent :

Augé Robert, chef perceur; Chavagnac Jean, chef magasinier; Hunot Pierre, régleur d'organes, chef de groupe; Puech Albert, régleur sur machines automatiques; Puel Robert, chef de groupe aux prix de revient théoriques; Souville, employé principal au Service commercial; Trével Guy, monteur en téléphonie; Vialanet, monteur d'organes, chef de groupe; Weibel Roland, monteur en téléphonie.

Le personnel occupé au 1^{er} avril 1942 dans la coopérative, y compris les chantiers de province et les annexes, est de : 877 personnes, auxquelles il faut ajouter les 30 élèves de notre école professionnelle.

Le personnel travaillant à domicile s'élève à 270 personnes.

SERVICE COMMERCIAL

Section P.T.T. — Des commandes très importantes de matériel nous ont été passées par l'Administration (tableaux d'abonnés, dispositifs à courants porteurs, bâtis de relais, relais, tables de surveillance), auxquelles il faut ajouter le matériel de multiples extensibles que nous vous avons signalé au mois de novembre, et dont nous n'avons reçu confirmation que dans les premiers mois de cette année. La livraison de ce dernier matériel doit s'échelonner sur deux années, comme nous l'avions indiqué.

Les installations et extensions de multiples subissent un ralentissement assez appréciable dû aux difficultés du moment, et en particulier, du fait de la pénurie des matières premières.

Section « privé ». — De nombreuses commandes sont enregistrées pour le compte des grandes administrations, de la S.N.C.F., des colonies et firmes importantes.

La maison Ratier nous a passé de nouvelles commandes qui seront effectuées en grande partie avec du matériel des stocks inventoriés. Les formalités ayant été faites pour le prélèvement, nous pourrions bientôt les exécuter.

Le chiffre d'affaires de cette section est en augmentation, bien qu'elle n'ait pas modifié sa ligne de conduite que nous vous rappelons : conserver la liaison avec notre ancienne clientèle, satisfaire les grandes administrations et organismes officiels.

Nous nous efforçons, par quelques envois de matériel, de satisfaire nos agences de Lyon et de Marseille, afin qu'elles ne perdent pas le contact avec leur clientèle.

La *Section « Mesures »* a soumissionné à l'Administration des P.T.T. pour le matériel dont nous sommes habituellement fournisseurs.

Les commandes pour la S.N.C.F. sont toujours en augmentation, et nous continuons d'enregistrer celles qui nous sont passées par des firmes importantes.

De même, pour la clientèle privée, la vente est en progression, cela est le résultat de ce que nous possédons maintenant une gamme d'appareils qui répond à ses besoins (les nouveaux galvanomètres portatifs à index lumineux sont très demandés).

Le chiffre d'affaires de cette section est toujours en progression importante. Pour éviter que l'écart s'accroisse entre le chiffre enregistré et nos livraisons, certaines mesures ont été prises : examen minutieux avant enregistrement des commandes de clients nouveaux, augmentation pour notre clientèle habituelle (administrations, firmes importantes) des délais de livraison.

La *Section « Marine »* a reçu commande pour la fourniture et l'installation de gyros compas devant équiper deux paquebots.

D'autres soumissions ont été remises aux chantiers maritimes qui en avaient fait la demande, nous avons bon espoir de les voir aboutir.

De plus, nous avons enregistré plusieurs commandes de réparations dont la plupart sont exécutées, elles ont nécessité des déplacements en zone libre.

SERVICE TECHNIQUE

Département Téléphonie.

L'étude et la mise au point des différents projets d'extension des automatiques R. 6, installés par nos soins, se sont poursuivies et sont actuellement sur le point d'être terminées.

La mise en service de Perpignan a été effectuée au début de l'année, et les travaux de Fontainebleau sont terminés et soumis aux services de contrôle de l'Administration des P.T.T.

Nous avons installé et mis en service un autocommutateur du type privé au Ministère de la Production industrielle.

Le volume des installations de multiples extensibles est toujours à peu près constant.

L'Administration ayant un besoin urgent de l'extension du multiple de Grenoble, cette étude a été particulièrement poussée.

Une modification assez profonde de certains schémas de l'installation de Nancy-Inter étant envisagés par les services de l'Administration des P.T.T., l'étude de ces nouveaux schémas est en cours.

Les questions intéressant la clientèle privée sont toujours suivies attentivement en liaison avec le service commercial. A noter une étude entreprise en collaboration et pour le compte d'un service public important.

Les travaux sur les métaux de remplacement se poursuivent d'une façon continue, en liaison avec l'atelier, et l'on peut admettre qu'ils absorbent l'activité d'un ingénieur.

Département Laboratoire.

Les études entreprises sur les différents types de dispositifs à courants porteurs se sont poursuivies, et diverses adaptations ont été mises au point pour satisfaire les demandes de la clientèle.

La fabrication de la poudre de fer fait toujours l'objet de toute notre attention, et c'est actuellement sur l'étude des fours que sont portés tous nos efforts.

L'équipement du laboratoire en appareils de mesures et de contrôle indispensables pour nos fabrications, et dont nous vous entretenions dans notre précédent rapport, va être entrepris.

Département Appareils de mesures.

Les études ont été poursuivies sur les différents types de galvanomètres afin d'en étendre le champ d'application, c'est ainsi qu'en utilisant l'outillage du galvanomètre à aiguille des ponts de mesure, nous avons entrepris la création d'une gamme de galvanomètres à courtes périodes pouvant être utilisés pour les enregistrement de phénomènes rapides.

Une étude assez longue vient d'être terminée sur les équipages d'appareils électromagnétiques.

D'autre part, les problèmes posés par les matériaux de remplacement obligent, dans certains cas, à réétudier certaines parties d'appareils.

Département Marine.

L'établissement de la documentation se poursuit toujours en ce qui concerne les accessoires des gyro-compas.

Les études qualitatives sur la mise au point des compas standards sont complètement terminées, et l'on peut garantir maintenant que si les méthodes mises au point sont suivies à la lettre, le réglage d'un compas doit être exécuté dans des temps normaux.

L'étude concernant la liaison du compas Brown avec le répéteur Siemens a été reprise, mais n'a pu être suivie de réalisation, en raison du manque de certaines matières.

Bureau d'études.

Le bureau d'études a une activité toujours à peu près constante, et s'efforce d'établir la documentation aussi rapidement que possible, malgré certaines difficultés rencontrées, notamment en ce qui concerne notre dispositif de reproduction de plans, dues au défaut de matière première.

Préparation du travail.

Les différentes sections de ce service ont toujours à faire face à un travail important pour satisfaire, en plus des affaires courantes, les différentes demandes d'états toujours réclamés dans des délais très courts.

La section de lancement des commandes, qui débutait il y a six mois, commence à être au point; certaines difficultés restent cependant à résoudre, qui ne pourront l'être qu'avec le concours de tous.

COMPTABILITÉ

Comptabilité générale. — Malgré la fermeture obligatoire de l'établissement pendant 15 jours en fin d'année et les dispositions législatives plus nombreuses, la comptabilité a clôturé ses comptes à la date fixée pour le dépôt de la déclaration annuelle.

En outre, au début de l'année, afin de régulariser la comptabilité avec la zone non occupée, un de nos comptables a dû se rendre sur place.

La section *Comptabilité industrielle* a dû faire, elle aussi, un sérieux effort pour absorber les retards ayant les mêmes causes que ci-dessus.

Les opérations relatives à la ventilation et à l'enregistrement des dépenses ont été remises à la comptabilité générale dans les délais prévus.

Pour répondre aux dispositions nouvelles, les prévisions pour nomenclature, qui auparavant donnaient lieu à des commandes séparées, sont maintenant centralisées et remises mensuellement au service *Achats*, en tenant compte des stocks réels de matières en magasin.

La section *Main-d'œuvre* a définitivement pris en charge toutes les opérations la concernant, et qui se trouvaient réparties dans d'autres services.

Elle a répondu favorablement à toutes les demandes, venant tant de l'intérieur que de l'extérieur.

ACHATS

Depuis novembre, les approvisionnements, quelle que soit leur nature, ne se sont pas améliorés. La raréfaction se prolongeant, les attributions émanant des comités d'organisation diminuent de plus en plus; dans bien des cas, ce qui nous fut accordé ne représente qu'une partie des quantités demandées.

Pour les fils de bobinage, tube laiton, carton bakélite, étain, etc., pour tout ce qui sort du standard de fabrication, nous sommes dans l'obligation de rechercher nous-mêmes les fournisseurs, les organismes devant effectuer la répartition des commandes ne pouvant nous en indiquer.

A noter que la plupart de nos fournisseurs donnent des délais de livraison très longs, certains allant jusqu'à huit mois.

A toutes ces difficultés, s'ajoute le problème des métaux de remplacement, et celui non moins important de l'augmentation des prix.

Nous avons adjoint un nouveau camarade à ce service pour faire du démarchage, la politique de la présence chez les fournisseurs étant préférable, dans le moment présent, aux demandes par téléphone.

ORGANISATION DU TRAVAIL

Les dispositions que nous avons signalées dans notre dernier rapport pour liquider rapidement les commandes de matériel rural antérieures à 1940, et celles des tableaux d'abonnés, ont permis leur livraison à la fin de l'année.

L'activité des équipes de montage s'est, en partie, reportée sur l'exécution des commandes pour les administrations, la S.N.C.F., les services publics et firmes importantes. Ces équipes n'étant pas suffisamment alimentées en organes, une partie de leur personnel a dû être reversée dans des équipes de fabrication.

L'ensemble des équipes suivant les fluctuations des rentrées de matières, il leur est demandé, dans certains cas, de travailler le samedi, ces à-coups sont à prévoir dans la période que nous traversons.

La fabrication des courants porteurs a un souci de moins depuis que nous lui procurons des pots de notre fabrication; néanmoins, malgré cela, elle reste tributaire d'organes qui nous viennent de l'extérieur.

La commande des répéteurs pour la Marine a dû être divisée en deux parties, en raison des difficultés d'approvisionnement des matières. La première série comprenant vingt répéteurs est sur le point d'être terminée, la deuxième partie (répéteurs, boîtes de branchement, boîtes de jonction) est avancée à 50 %. Nous ne pourrons continuer ce travail que lorsque les attributions de matières nous auront été accordées.

La fabrication de la première série de gyro-compas peut être considérée comme terminée. Quelques-uns ont été montés et réglés; à l'examen, il ressort que des dispositions seront à prendre pour améliorer le temps de fabrication et de montage.

En raison de l'importance croissante du travail à exécuter aux appareils de mesures, le personnel a été augmenté; de plus, il a été créé, à un autre étage, une sous-équipe. Malgré les difficultés qui résultent de cette dernière disposition, nous comptons qu'avec la bonne volonté des uns et des autres, cela permettra de décongestionner l'équipe principale.

La fabrication des bolomètres s'effectue dans de bonnes conditions; une première série de 25 appareils a été livrée.

Notre atelier de construction de prototypes a exécuté, à la satisfaction du client, 30 appareils spéciaux; nous avons reçu commandes de 10 autres appareils qui sont d'une conception différente.

Pour ces appareils, la matière première nous est fournie par le client.

Le matériel de notre atelier de décolletage, ainsi que les outillages nécessaires aux tours Bechler, nous donnent satisfaction. Il nous permet, ce qui est appréciable dans la période actuelle, d'assurer, dans des délais réduits, les besoins les plus urgents.

L'atelier d'outillage poursuit, en plus de quelques nouvelles créations, ses travaux d'entretien et de renouvellement d'outillage.

La mise au point d'un moule pour la fabrication de pots en poudre de fer pour les courants porteurs est terminée, une quantité de 5.000 pots est achevée.

Les moules nécessaires à l'exécution des autres modèles sont en cours d'usinage.

Pour rétablir la bonne harmonie qui se trouve fréquemment troublée dans le Service Electrique, nous avons dû placer un nouveau camarade à la tête de ce service.

Les équipes d'entretien du bâtiment ont, selon les besoins des ateliers et des bureaux, opéré les agencements et transformations qui étaient indispensables.

Les magasins fonctionnent d'une façon satisfaisante, malgré l'emplacement insuffisant dont ils disposent.

L'organisation des tournées a permis aux voitures d'assurer les expéditions, les livraisons, et de prendre chez nos fournisseurs les marchandises qui nous étaient destinées.

Dans l'ensemble, les chefs d'équipe éprouvent toujours de grosses difficultés à diriger le travail rationnellement, à cause de la raréfaction persistante de la matière première.

Dans la gamme des matériaux de remplacement, certains tel que le fer, contrairement à ce que l'on pensait, nous est livré en petites quantités et à longue échéance, ce qui augmente le fossé entre nos besoins et les quantités reçues. Afin de tirer le meilleur parti des matières reçues, la C.O.T. est dans l'obligation de faire des sélections dans les commandes à exécuter.

Ne recevant plus d'ébonite, nous aurons une période difficile à traverser, en attendant son remplacement par de la matière moulée, en particulier aux bandes de jacks, signaux lumineux, blocs de relais, etc...

Les matières indirectes (cire, pétrole, essence, etc...) qui nous sont réparties ne correspondent pas au volume de la fabrication, si nos attributions ne peuvent être augmentées, nous aurons à compter un risque de plus pouvant compromettre la marche de l'usine.

Durant ce semestre, nous n'avons pas enregistré de nouvelles rentrées de machines-outils.

Nous espérons, les formalités étant sur le point d'être terminées, recevoir d'ici peu, pour prendre place dans la lignée des tours, le Cazeneuve commandé depuis 1938.

GÉNÉRALITÉS

Voici, camarades, exposée la marche de nos différents services. Ils ont tous eu, depuis l'assemblée dernière, à tenir compte des grosses difficultés qui ont contrarié l'activité de toutes les branches de notre coopérative, dont la cause initiale est la pénurie de la matière première. Ils n'en ont pas moins fourni aux comités d'organisation et organismes de contrôle les nombreux états et statistiques.

Votre Conseil, d'accord avec eux, a pris les mesures nécessitées par cette situation, et qui répondaient à l'intérêt général de la Société.

Pour remédier à toutes ces complications, vous devez avec nous affronter, avec courage et ténacité, ces durs moments, et nous assurer de toute votre bonne volonté. De son côté, l'A.O.I.P. se doit, par ces temps difficiles, afin que le personnel puisse se procurer l'indispensable, d'éviter le chômage, même pour une période si courte soit elle.

Sur le même plan, se penchant sur le problème si angoissant de la montée continue du coût de la vie, le Conseil a, depuis le 1^{er} janvier 1942, décidé que l'A.O.I.P. prendrait à sa charge, ce qui s'était fait antérieurement pendant plusieurs années, la cotisation des Assurances sociales de 4 % qui vous était retenue sur votre salaire.

Il s'est intéressé et a donné son appui à la formation d'un groupe de jardins ouvriers. Tous les camarades qui se sont fait inscrire ont eu un lot, et chacun d'eux en ce moment travaille à le mettre en valeur.

La culture maraîchère a fait aussi l'objet de toute notre attention et nous pensons trouver sinon cette année, mais pour celles à venir, une aide efficace pour pallier l'insuffisance du ravitaillement dont nous souffrons tous. Le Conseil a décidé que l'A.O.I.P. prendrait à sa charge 50 % des dépenses de cette exploitation qui est rattachée à notre coopérative de consommation.

Dans le même ordre d'idée, nous avons créé une cantine pouvant servir 300 couverts par service.

Les sommes nécessaires pour l'achat de tout le matériel et les frais d'installation de la cuisine et de son matériel ont été supportés par l'A.O.I.P.; de plus, les frais journaliers tels que eau et gaz sont à sa charge.

Le gérant à qui a été confiée l'exploitation de la cantine, sous notre contrôle, doit assurer un repas acceptable pour le prix de 14 fr. 50, service, pain, vin compris. A charge pour lui d'assurer l'approvisionnement de la cantine et les salaires de son personnel dont il a l'entière responsabilité.

Nous aurons à envisager dans les jours prochains, selon les dispositions de la loi, la création d'un Comité social d'usine.

Une loi sur les Assurances sociales ayant porté, à partir du 1^{er} avril 1942, à 50 % du salaire l'indemnité due aux malades qui ne peuvent assurer leur travail, notre caisse de solidarité s'est vu dégrever de la différence de l'indemnité qui leur était allouée entièrement. Aussi le Conseil a-t-il décidé de modifier quelque peu le règlement de la caisse pour pouvoir apporter une aide supplémentaire à nos malades. Les Caisses ayant différé la date d'application de cette loi, l'ancien règlement reste provisoirement appliqué.

Nous pensons que le personnel a bien accueilli ces nouvelles réalisations sociales pour lesquelles l'A.O.I.P. a apporté tout son concours.

Le Conseil, estimant que, pour les vacances et les jours de fêtes légales, il ne devait pas y avoir dans la coopérative de différence entre les différentes branches de travailleurs, a décidé d'appliquer la partie du contrat collectif des collaborateurs qui traite ces deux points. Une motion sera déposée par le Conseil sur le bureau. En l'adoptant, l'Assemblée pourra en faire une des règles de la coopérative.

Le remboursement à nos camarades retraités des parts d'intérêts qu'ils ont souscrites pendant leur activité a été examiné par le Conseil, avec toute la bienveillance que nous devons à ces camarades, il a de même examiné dans quelles conditions pourraient être remboursés les camarades qui, pouvant profiter de leur retraite, restent en activité.

Nous déposerons une motion pour la ratification, par l'Assemblée, du règlement ci-dessous.

1° Toute demande de remboursement de parts d'intérêts sera acceptée à la prise de retraite, à raison de 1/10 du capital par tranche de cinq années de présence, le solde du capital pourra être remboursé sur demande du retraité, à raison de 2/10 par année de retraite. A 65 ans d'âge, le retraité qui ne serait pas complètement remboursé pourra demander le solde des sommes qui restent à son capital.

Toutefois, dans tous les cas, pour rester sociétaire, il faut conserver 1.000 francs de capital.

2° Toute demande de remboursement de part d'intérêts par un camarade en activité ne pourra être examinée par le Conseil que si le demandeur a, au minimum, 55 ans d'âge et s'il fournit une raison majeure. Ces remboursements ne pourront excéder la somme à laquelle il aurait droit s'il prenait sa retraite et seront accordés selon nos disponibilités.

A la prise de retraite d'un camarade ayant demandé un remboursement de capital, le calcul se fera sur la totalité du capital souscrit et il lui sera déduit le remboursement déjà effectué.

Nous avons, pour des raisons qui vous seront données au cours de l'assemblée, pris la décision de verser à votre compte « parts d'intérêts », une prime, dite de responsabilité.

Jusqu'à fin mars, la trésorerie, qui est suivie très attentivement par notre Directeur, a pu faire face à toutes les échéances sans de trop grosses difficultés, mais nous craignons de les voir augmenter dans les mois à venir.

En ce qui concerne le prêt à long terme que nous avons sollicité au mois de juillet 1941 à la Caisse du crédit coopératif, le Conseil et la Direction, chacun en ce qui les concerne, ont été en relations avec les enquêteurs.

Nous avons été informés qu'un premier rapport serait remis à la Caisse centrale du crédit coopératif pour fin avril; si des conclusions ont pu être apportées avant la tenue de notre Assemblée générale, nous espérons que M. le Directeur de la Caisse nous les transmettra, afin que nous puissions vous en entretenir et que l'Assemblée soit à même d'examiner les conditions qui seront demandées à l'A.O.I.P. pour que ce prêt lui soit accordé.

La Direction, selon les mandats qui lui ont été confiés, a représenté l'association dans les différents organismes de la profession et de la coopération.

Notre camarade Kirsch Antoine, le lendemain de l'Assemblée du 22 novembre, nous a envoyé sa démission de membre du Conseil d'administration.

Notre camarade Sirven Louis nous a adressé, le 19 février 1942, en raison de son état de santé qui ne lui permettait d'assurer qu'une seule fonction sur les deux qu'il assumait dans la coopérative, sa démission de membre du Conseil d'administration.

Notre camarade Tafin Maurice nous a prié de bien vouloir mettre son mandat, qui devait se terminer en mai 1943, à la disposition de cette Assemblée, son rôle à la C.O.T. étant de plus en plus absorbant, en raison des à-coups répétés de la fabrication.

Notre camarade Coutelle André, lorsqu'il a été nommé chef de service, nous avait prié, conformément à une décision d'Assemblée générale, de remettre son mandat d'administrateur à la disposition de l'Assemblée générale de novembre. Cette dernière, sur proposition du Conseil, a reporté le remplacement de ce camarade au poste de conseiller à la présente Assemblée.

Notre camarade Ribeyre Edouard, président du Conseil, est à fin de mandat.

Cette Assemblée aura à nommer 5 administrateurs.

A la suite de cet exposé, vous aurez à vous prononcer sur le rapport du commissaire aux comptes, sur le bilan de l'exercice 1941, sur le rapport des diverses commissions et sur cinq propositions. Vous prendrez connaissance de deux autres propositions qui ne peuvent

figurer à l'ordre du jour, car elles modifiaient les statuts et n'étaient pas revêtues du nombre de signatures prévu à l'article 38.

Voici, brièvement exposée, la marche de notre association. Ainsi que vous avez pu vous en rendre compte à la lecture de notre rapport, les difficultés rencontrées sont nombreuses et se trouvent malheureusement presque toutes attachées à la même cause indépendante de notre volonté : la situation générale actuelle, qui a de plus pour effet, vu l'importance de notre coopérative, de gonfler anormalement le volume de commandes habituelles intéressant les fabrications que nous tenons à conserver pour préserver l'avenir.

Il faut donc, camarades, s'adapter le mieux possible à la situation ainsi créée pour essayer de surmonter les obstacles, en attendant des jours meilleurs que nous souhaitons tous aussi rapprochés que possible.

LE CONSEIL.
